



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL Obligation du chef d'établissement (Article R4224-15 et R4224-16 du code du travail)

PUBLIC VISÉ :

Tout le personnel de l'entreprise

PRE-REQUIS :

Être titulaire du certificat SST

DURÉE :

1 jours de 7 heures

LIEU DE FORMATION :

- Inter-Entreprise : OFTS, 670 rue du Noyer des Bouttières, 76800 Saint Etienne du Rouvray
- Intra-Entreprise : Dans vos locaux

EFFECTIF :

4 minimum à 10 stagiaires maximum

OBJECTIFS :

Maintenir et réactualiser ses connaissances afin d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention et mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité du travail.

NATURE DE L'ACTION :

Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

MOYENS PÉDAGOGIQUE :

- Salles de cours équipées
- Mise en situation
- Programme et contenu de la formation conformes au référentiel INRS
- Moyens de projection multimédia et face-à-face pédagogique, exposés et démonstrations

MOYENS TECHNIQUES

- Mannequins secouriste
 - Défibrillateur
 - Lot de simulation d'accident
 - Maquillage
 - Plan d'intervention
- ### **MOYENS HUMAINS :**
- Formateurs qualifiés, expérimentés et certifiés par l'INRS

Thierry BIDAULT – Samuel SOLEILHET

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

- Attestation de présence
- Fiche de suivi formative, évaluation formative sur la prévention et sur le secourisme
- Grille de certification INRS

TYPE DE VALIDATION :

Certificat de réalisation, Certificat SST valable 2ans

PROGRAMME

CONTENU

PREVENTION DES RISQUES DE TRANSMISSION DU COVID-19

- Les mesures barrières au travail,
 - Le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique,
 - Comment porter correctement un masque et le retirer,
 - Comment mettre des gants et les retirer,
 - Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19,
 - L'adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention.
-
- Retours d'expériences des stagiaires
 - Actualisation de la formation (risques de l'entreprise, modifications du programme ...)
 - Rappel des grandes étapes de l'action du SST : Protéger, Examiner, Faire Alerter, Secourir.
 - Révision des gestes de premiers secours
 - Evaluation à partir d'accidents du travail simulés (repérage des écarts par rapport au comportement attendu)

Évaluation des compétences des SST

Bilan de la formation

Pour conserver la validation de sa carte SST, le sauveteur secouriste du travail devra suivre tous **les deux ans** une formation de maintien et d'actualisation des compétences.
Toutefois il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une formation de maintien et d'actualisation des compétences plus fréquente.

